CATÉGORIES SOCIALES





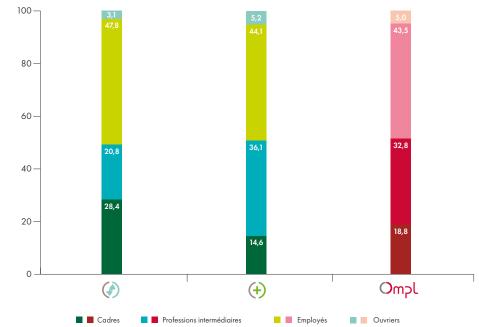
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont fortement représentés: 28,4 % contre 14,6 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est également importante (20,8 %) mais inférieure à la part observée pour l'ensemble du secteur (36,1 %).
- Le taux d'employés est important et supérieur à celui du secteur (47,8 % contre 44,1 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2019.



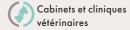
Catégorie sociale: la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Branche professionnelle







95,1 % DES SALARIÉS DANS SIX PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, trois professions regroupent 87,0 % des salariés:

- les auxiliaires vétérinaires.
 regroupés dans la catégorie –
 assistants dentaires, médicaux
 et vétérinaires, aides de
 techniciens médicaux (39,0 %);
- les vétérinaires (27,8 %);
- les techniciens médicaux (20,2 %).

Par rapport à 2016, la proportion des effectifs par métier diffère :

- elle est en forte hausse pour les techniciens médicaux (+ 16,8 points);
- elle régresse pour les vétérinaires (- 4,0 points), les auxiliaires vétérinaires regroupés dans la catégorie - assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux - (- 3,3 points), les secrétaires (- 2,8 points);
- elle est relativement stable pour les autres métiers avec une variation inférieure à 0,4 point.

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

		2016		2019	
Type de métier	PCS-ESE	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice total du métier	311e - Vétérinaires	6764	31,8	6899	27,8
Exercice partiel du métier	433a - Techniciens médicaux	869 4,1 49		4996	20,2
Soutien au métier	526b - Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux		42,3	9658	39,0
	542a - Secrétaires	1 538	7,2	1092	4,4
Soutien à l'entreprise	541b - Agents d'accueil qualifiés, hôtesses d'accueil et d'information	306	1,4	284	1,1
	684a - Nettoyeurs	617	2,9	632	2,5

Source: Insee, DADS 2016-2019.

Seules les PCS-ESE regroupant plus de 1 % des salariés en 2019 sont comptabilisées.



Exercice total du métier: salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier: salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier: salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

Soutien à l'entreprise: salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).





SOUTIEN DU MÉTIER ET **EXERCICE DE L'ACTIVITÉ** LIBÉRALE

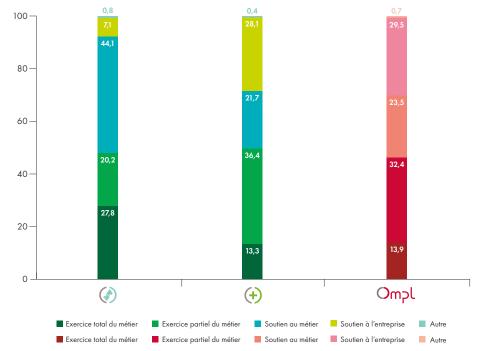
- 44,1 % des salariés exercent une activité venant en soutien du métier. Il s'agit essentiellement d'auxiliaires vétérinaires.
- 27,8 % exercent le métier libéral de l'entreprise, ce sont des vétérinaires salariés.

MÉTIERS GENRÉS

Un effet du genre est clairement observable dans la répartition des salariés par métier:

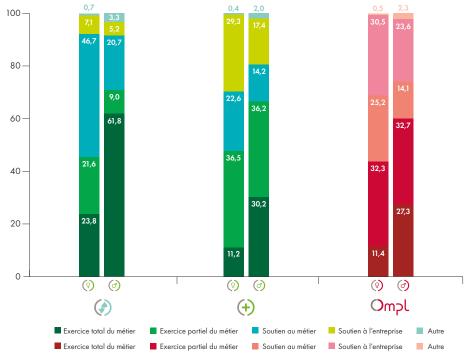
- 23,8 % des femmes exercent la totalité du métier contre 61,8 % des hommes;
- 21,6 % des femmes exercent partiellement le métier contre 9,0 % des hommes;
- 46,7 % des femmes ont une activité de soutien au métier contre 20,7 % des hommes.

Répartition des salariés par type de métier (%)



Source: Insee, DADS 2019.

Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



Source: Insee, DADS 2019.

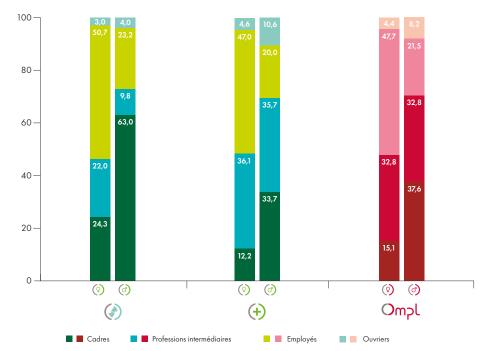




FEMMES PLUS SOUVENT **EMPLOYÉES**

- Pour les femmes de la branche, la part des employées est importante. Elle atteint 50,7 % contre 23,2 % seulement pour les hommes.
- En revanche la proportion de femmes cadres est nettement inférieure à celle des hommes (24,3 % contre 63,0 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



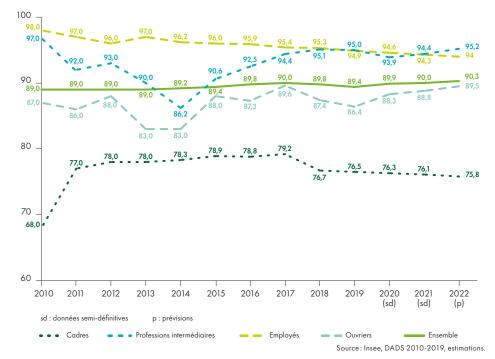
Source: Insee, DADS 2019.



STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

- Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu jusqu'en 2019. Elle oscille entre 89 % et 90 %. Dans le détail, la féminisation des cadres est nettement orientée à la hausse (+ 7,8 points).
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 laissent envisager le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



www.ompl.fr





SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est:

- maximale pour les DOM (54,0 %);
- minimale pour les Pays de la Loire (38,4 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé
Auvergne-Rhône-Alpes	31,1	22,4	44,5	2,1	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	28,7	16,4	51,3	3,5	0,1
Bretagne	31,2	16,7	48,2	3,7	0,1
Centre-Val de Loire	23,8	25,8	46,4	3,5	0,5
Corse	24,1	27,7	45,4	ND	2,8
DOM	27,1	13,3	54,0	5,6	0,0
Grand Est	27,3	24,4	44,3	4,0	0,0
Hauts-de-France	24,7	18,1	52,9	4,1	0,2
Île-de-France	31,6	18,1	48,2	2,1	0,1
Normandie	29,2	21,9	43,8	4,9	0,2
Nouvelle-Aquitaine	26,4	20,0	51,2	2,5	0,0
Occitanie	28,2	19,7	49,5	2,6	0,1
Pays de la Loire	30,8	27,6	38,4	2,9	0,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24,4	20,4	52,3	2,6	0,2
	28,4	20,8	47,8	3,1	0,0
(+)	14,6	36,1	44,1	5,2	0,0
Ompl	18,8	32,8	43,5	5,0	0,0

Source: Insee, DADS 2019.

ND: salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.